



OLFA

Fabriqué en France



OLFA 5, Rue du Fourneau – 08380 SIGNY-LE-PETIT
Tél. : 33 (0)3 24 53 50 32 – Fax : 33 (0)3 24 53 57 47
contact@olfa.fr www.olfa.fr

ABATTANTS W.C :

RETILITH®

Technology



LIVRET DE GARANTIE - Abattants W.C OLFA RETILITH®



OLFA vous remercie de votre confiance



Depuis 1964, OLFA fabrique des abattants de toilettes sur son site historique au coeur des Ardennes françaises.

Unique au monde dans la fabrication d'abattants W.C. et exclusive à OLFA, la technologie RETILITH® confère aux abattants une robustesse inégalée et une résistance particulièrement élevée à l'immersion en eau.

C'est pourquoi de grandes compagnies ferroviaires, notamment française, font confiance aux abattants OLFA.

Nos abattants RETILITH® sont fabriqués exclusivement à partir de bois de hêtre répondant au label PEFC*, car ils sont issus de sources forestières responsables, avec une gestion durable des forêts.

Nos abattants RETILITH® sont certifiés par la norme NF240 spécifique aux abattants de W.C. Testés régulièrement, ils répondent aux critères et exigences requis par la norme NF.

Notre usine OLFA est auditée chaque année pour obtenir ces labels de qualité et nous sommes fiers de perpétuer, en France, notre procédé de fabrication qui a fait la renommée de notre marque.

*PEFC = Programme for the Endorsement of Forest Certification. Licence OLFA #PEFC/10-31-2987

OBJET DE LA GARANTIE

Les abattants WC de marque OLFA issus du procédé de fabrication RETILITH® bénéficient d'une garantie commerciale contre tout vice de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normale et du respect des préconisations, pour un usage domestique non professionnel.

La prise en charge sous garantie se présente sous forme du remplacement de pièce(s), à titre gratuit (transport compris). La présente garantie ne prend pas en charge les éventuels frais de main d'œuvre et/ou déplacements.

DUREE DE LA GARANTIE

Les abattants WC OLFA de fabrication RETILITH® sont garantis 10 ans selon le modèle (à vérifier sur l'emballage, la notice de montage ou le site internet), la facture d'achat marquant le point de départ de la durée de garantie.

Les pièces détachées sont disponibles pendant la durée de garantie du produit.

CONDITIONS DE LA GARANTIE

La société OLFA est responsable de la décision de prise en charge sous garantie.

Un accord préalable de prise en charge sous garantie doit être donné par écrit par le fabricant OLFA, par e-mail, sur présentation de :

- Preuve d'achat du produit mentionnant la date d'achat et la référence article et/ou le gencod
- Photos explicatives de la problématique, permettant l'analyse et une solution appropriée

La garantie est applicable dans le cadre d'un usage normal du produit, c'est-à-dire :

- En usage domestique non professionnel
- Dans le respect des préconisations d'entretien mentionnées sur la notice livrée avec le produit

La prise en charge sous garantie pourra intervenir sous forme de remplacement d'une pièce (notamment de charnières) et non pas d'un remplacement systématique complet du produit, les produits OLFA étant durables et dotés d'un haut niveau de réparabilité. La décision du remplacement intégral ou du remplacement de pièce dans le cadre de la garantie appartient au fabricant OLFA.

En cas de "panne au déballage", les abattants WC étant des produits d'hygiène, le remplacement sera possible à la condition impérative que l'abattant n'ait pas été utilisé, ni monté, et qu'il puisse être restitué dans son emballage d'origine, fixations comprises. Le délai de réclamation d'une panne au déballage est limité à 15 jours calendaires.

EXCLUSION DE LA GARANTIE

Les pièces "siège" et "couvercle" ne peuvent pas être remplacés séparément.

- Toute rayure, marque, tache, cratère ou autre défaut d'aspect non détecté au déballage ne peut pas être pris en compte dans le cadre de la garantie, sauf cas exceptionnels nécessitant analyse visuelle du fabricant
- Tout produit mal entretenu ou endommagé par l'utilisation de produits de nettoyage abrasifs ou corrosifs
- Tout produit utilisé dans un environnement non adapté
- Tout produit endommagé au cours du transport, ceux-ci devant impérativement faire l'objet de réserves caractérisées sur le bordereau de livraison du transporteur ou relevant éventuellement de la panne au déballage.
- Tout produit modifié, réparé, intégré ou ajouté à un autre élément
- Tout produit endommagé par des conditions météorologiques particulières
- Tout problème et événement extérieur, d'accident non conforme aux instructions du fabricant
- Tout dossier de demande de prise en charge S.A.V incomplet

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE SOUS GARANTIE

- 1- Transmettre à OLFA (via l'enseigne de distribution) pour ouverture d'un dossier S.A.V :
 - Facture d'achat du produit
 - Descriptif du défaut rencontré
 - Visuels permettant l'analyse de la problématique
- 2- Une réponse écrite sera donnée par le service ADV-SAV OLFA dans les plus brefs délais
- 3- Conserver le produit défectueux : il sera repris par OLFA pour expertise qualité
Tout produit retourné doit être impérativement propre et correctement emballé

En cas d'échange :

Le nouveau produit sera facturé dans l'attente du retour du produit défectueux.

Un avoir sera établi à réception du produit défectueux.

Le bordereau de retour transmis par OLFA devra impérativement être posé sur le colis en retour.

En cas d'envoi de pièces détachées (notamment de charnières pour remplacement) :

Une photo est suffisante

Un kit charnière sera adressé directement par voie postale ou transporteur

Le changement de kit ne nécessite aucun outil particulier, la clé de montage est fournie

ATTENTION : ne pas utiliser les anciennes platines fixées sur la céramique mais bien utiliser les nouvelles qui correspondent de façon certaine à la version de charnière.

**Aucun retour de marchandise n'est accepté sans accord préalable écrit du fabricant OLFA
Le retour produit n'est accepté que si le bordereau de retour est apposé sur le colis.**

OLFA se réserve le droit de refuser toute prise en charge sous garantie si les éléments nécessaires au traitement du dossier ne sont pas transmis.

OLFA se réserve le droit de résoudre une demande de prise en charge sous garantie par le remboursement pur et simple du produit sans remplacement.